

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES
Excusés/pouvoirs : Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Désignation d'un délégué – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CCBD) – désignation du délégué

Vu la délibération n°2020/114 du conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy du 21 décembre 2021 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 08 janvier 2023,

Considérant l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Considérant

- Que la CLECT est chargée de l'évaluation des charges transférées, selon une méthodologie définie par la loi.
- Qu'elle est créée pour la durée du mandat par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.
- Que chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission.

Considérant que la CLECT créée par la CCBD est composée de 21 membres de la manière suivante :

- 2 représentants pour la commune de Veynes
- 1 représentant pour chaque autre commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Alexandra BUTEL comme délégué titulaire de la commune du Dévoluy au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et Alain LAURENS comme délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30_01_2023
Publié le : 30_01_2023
Affiché le : 30_01_2023